

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Date d'émission: 20/12/2019 Date de révision: 06/11/2024 Remplace la version de: 17/04/2023 Version: 5.3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom de la substance	: GLYCERINE CODEX / GLYCERINE CODEX RSP0-MB / GLYCERINE PURE COLZA / GLYCERINE 99.5% VEGETALE / GLYCERINE BIOLOGIQUE
Nom chimique	: glycerol
Nom IUPAC	: glycerol
N° CE	: 200-289-5
N° CAS	: 56-81-5
Numéro d'enregistrement REACH	: EXEMPTÉ
Code du produit	: GLYCERINE
Formule brute	: C3H8O3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel	: Réservé à un usage professionnel Industriel
--	--

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

LAB SAS
1 rue de la clef des champs
FR-68600 Volgelsheim
+33 (0)3 89 22 77 65
office@labsys.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro flèche automatiquement les appels vers le centre antipoison le plus proche, en fonction du lieu de l'appelant. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Fiche de données de sécurité

Glycérine végétale

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom chimique : glycerol
N° CAS : 56-81-5
N° CE : 200-289-5

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
1,2,3-Propanetriol(glycerin)	N° CAS: 56-81-5 N° CE: 200-289-5 N° REACH: EXEMPTÉ (ANNEXE V)	98 – 100	Non classé

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : Ce produit n'est pas considéré comme dangereux.
Premiers soins après inhalation : En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau : Laver à l'eau savonneuse.
Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion : Ce produit n'est pas considéré comme dangereux. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de données de sécurité

Glycérine végétale

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Mousse. Poudre sèche. Sable.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. produit de pyrolyse, toxique.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.
Autres informations : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Les déversements peuvent être glissants. Évacuer la zone.
Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la rubrique 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ce produit n'est pas considéré comme dangereux.
Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Protéger de l'humidité.
Température de stockage : 15 – 25 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Fiche de données de sécurité

Glycérine végétale

GLYCERINE CODEX / GLYCERINE CODEX RSPO-MB / GLYCERINE PURE COLZA / GLYCERINE 99.5% VEGETALE / GLYCERINE BIOLOGIQUE (56-81-5)

France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

VME (OEL TWA) 10 mg/m³ source INRS - aérosol

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Protection des yeux et du visage

Protection oculaire

Type	Champ d'application	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité			EN 166

Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection

Protection de la peau et du corps

Type	Norme
	EN 13832, EN 14605, EN 340

Protection des mains:

Gants de protection

Protection des mains

Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	min 0.35 mm		
	Caoutchouc naturel	6 (> 480 minutes)	min 0.5 mm		
	Caoutchouc butyle	6 (> 480 minutes)	min 0.5 mm		

Protection respiratoire

Protection respiratoire:

Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante

Protection respiratoire

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
	type A		

Fiche de données de sécurité

Glycérine végétale

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore. jaune clair.
Apparence	: Liquide visqueux.
Masse moléculaire	: 92,09 g/mol
Odeur	: inodore. légère.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: -18 – -10 °C
Point de congélation	: Pas disponible
Point de ramollissement	: < 20 °C
Point d'ébullition	: 130 – 290 °C
Inflammabilité	: Non auto-inflammable
Propriétés explosives	: Aucune réaction dangereuse connue. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: 0,9 vol %
Point d'éclair	: 176 – 199 °C
Température d'auto-inflammation	: 400 °C (DIN 54 794)
Température de décomposition	: > 290 °C
pH	: 5 – 9
pH solution	: ≈ 10 (5 – 7,5) %
Viscosité, cinématique	: ≈ 912 mm ² /s
Viscosité, dynamique	: 1150 – 1412 mPa·s (20°C)
Solubilité	: complètement soluble. Eau: soluble Ethanol: soluble Acétone: soluble Solvant organique:insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: -1,76 (n-octanol/eau) OCDE107
Pression de vapeur	: ≈ 23 hPa(a) (20°C)
Pression de vapeur à 50°C	: < 1 hPa(a) (20°C)
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: 1,23 – 1,26 (20°C)
Densité relative de vapeur à 20°C	: 3,17
Densité relative de saturation mélange vapeur/air	: 1
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Limites d'explosivité : 0,9 vol %

Autres caractéristiques de sécurité

Conductivité : 6400000 pS/m

Teneur en COV : 0 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Hygroscopique.

Fiche de données de sécurité

Glycérine végétale

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Humidité. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Comburant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. fumée. Fumées toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

GLYCERINE CODEX / GLYCERINE CODEX RSPO-MB / GLYCERINE PURE COLZA / GLYCERINE 99.5% VEGETALE / GLYCERINE BIOLOGIQUE (56-81-5)

DL50 orale rat	27200 mg/kg
DL50 cutanée lapin	≈ 18700 mg/kg
DL50 voie cutanée	56750 mg/kg cobaye
CL50 Inhalation - Rat	> 5850 mg/m ³ /4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: 5 – 9
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
pH: 5 – 9
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé
Danger par aspiration : Non classé

GLYCERINE CODEX / GLYCERINE CODEX RSPO-MB / GLYCERINE PURE COLZA / GLYCERINE 99.5% VEGETALE / GLYCERINE BIOLOGIQUE (56-81-5)

Viscosité, cinématique	≈ 912 mm ² /s
------------------------	--------------------------

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de données de sécurité

Glycérine végétale

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

GLYCERINE CODEX / GLYCERINE CODEX RSPO-MB / GLYCERINE PURE COLZA / GLYCERINE 99.5% VEGETALE / GLYCERINE BIOLOGIQUE (56-81-5)

CL50 - Poisson [1]	> 10000 mg/l (Leuciscus idus)
CL50 - Poisson [2]	> 5000 mg/l 24h (Carrassius auratus)
CL50 - Autres organismes aquatiques [1]	54000 mg/l 96h - truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)
CE50 - Crustacés [1]	> 10000 mg/l (24h, Daphnia magna)
TLM - Poisson [1]	> 1000 ppm (96h, pisces)
TLM - Autres organismes aquatiques [1]	> 1000 ppm (96h)
Seuil toxique - Autres organismes aquatiques [1]	2900 mg/l (192h, microcystis aeruginosa, test de toxicité)
Seuil toxique - Autres organismes aquatiques [2]	> 10000 mg/l (16h, pseudomonas putida, test de toxicité)
Seuil toxique - Algues [1]	> 10000 mg/l (168h, scenedesmus quadricauda, test de toxicité)

12.2. Persistance et dégradabilité

GLYCERINE CODEX / GLYCERINE CODEX RSPO-MB / GLYCERINE PURE COLZA / GLYCERINE 99.5% VEGETALE / GLYCERINE BIOLOGIQUE (56-81-5)

Persistance et dégradabilité	Biodégradable.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,87 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,16 g O ₂ /g substance (ISO 15705)
DThO	1,217 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	71 % DTO
Biodégradation	85 % (20 jours, OECD 301D)

1,2,3-Propanetriol(glycerin) (56-81-5)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

GLYCERINE CODEX / GLYCERINE CODEX RSPO-MB / GLYCERINE PURE COLZA / GLYCERINE 99.5% VEGETALE / GLYCERINE BIOLOGIQUE (56-81-5)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,76 (n-octanol/eau) OCDE107
Potentiel de bioaccumulation	Pas de bio-accumulation.

Fiche de données de sécurité

Glycérine végétale

12.4. Mobilité dans le sol

GLYCERINE CODEX / GLYCERINE CODEX RSPO-MB / GLYCERINE PURE COLZA / GLYCERINE 99.5% VEGETALE / GLYCERINE BIOLOGIQUE (56-81-5)

Tension superficielle ≈ 63,4 mN/m (20°C)

Ecologie - sol Faible adsorption.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

GLYCERINE CODEX / GLYCERINE CODEX RSPO-MB / GLYCERINE PURE COLZA / GLYCERINE 99.5% VEGETALE / GLYCERINE BIOLOGIQUE (56-81-5)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : La substance / le mélange n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Réglementation régionale sur les déchets : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Liste européenne des déchets (LoW, CE 2000/532) : 07 00 00 - DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE
07 01 00 - déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base
07 01 99 - déchets non spécifiés ailleurs

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non réglementé pour le transport				
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

Fiche de données de sécurité

Glycérine végétale

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Non listé dans l'annexe XVII de REACH

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Non listé dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Non listé dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Non listé dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Non listé dans la liste POP (Règlement UE 2019/1021)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Non listé dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement UE 1005/2009)

Règlement sur les biens à double usage (428/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 428/2009 DU CONSEIL du 5 mai 2009 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit de biens à double usage

Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : 0 %

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Fiche de données de sécurité

Glycérine végétale

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

La substance est classée non dangereuse dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP]

RUBRIQUE 16: Autres informations

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Indications de changement

Rubrique	Élément modifié	Remarques
	Date de révision	Modifié
	Remplace la version de	Modifié
1.2	Spec. d'usage industriel/professionnel	Ajouté
5.2	Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	Modifié
5.3	Autres informations	Ajouté
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	Modifié
7.2	Conditions de stockage	Ajouté
7.2	Température de stockage	Ajouté
8	VME (OEL TWA)	Ajouté
8.2	Protection respiratoire	Ajouté
8.2	Protection de la peau et du corps	Ajouté
8.2	Protection des mains	Ajouté
9	Limite supérieure d'explosion	Modifié
9	Limite inférieure d'explosion	Enlevé
9	Pression de vapeur	Modifié
9	Point de fusion	Modifié
9	Point d'ébullition	Modifié
9	Pression de vapeur à 50°C	Modifié
9	Densité relative	Modifié
9	Point d'éclair	Modifié
9.1	Température de décomposition	Ajouté
10.2	Stabilité chimique	Modifié
10.4	Conditions à éviter	Ajouté
10.5	Matières incompatibles	Ajouté
10.6	Produits de décomposition dangereux	Modifié
11.1	DL50 voie cutanée	Ajouté

Fiche de données de sécurité

Glycérine végétale

Indications de changement		
Rubrique	Élément modifié	Remarques
11.1	CL50 Inhalation - Rat	Ajouté
11.1	DL50 orale rat	Modifié
11.1	DL50 cutanée lapin	Modifié
12.1	CL50 - Autres organismes aquatiques [1]	Ajouté
12.4	Tension superficielle	Modifié
12.6	Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	Ajouté

Sources des données

: Cette fiche de données de sécurité a été établie reprenant les données des fiches de données de sécurité en provenance de fournisseurs en amont.

Fiche de données de sécurité (FDS), UE